

NOTE DE SYNTHÈSE COMITÉ SYNDICAL du lundi 9 mars 2025 – 18h

1. Budget-Finances

1.1 – Reprise anticipée des résultats 2025 :

Dans l'attente de pouvoir obtenir le Compte Financier Unique 2025 (CFU) et de pouvoir le proposer au vote, il est proposé à l'organe délibérant de voter la reprise anticipée des résultats 2025 comme suit, permettant l'établissement du Budget 2026. L'affectation définitive des résultats sera votée en même temps que le CFU lors d'un prochain comité avant le 30 juin 2026.

Section de fonctionnement :

Compte 002 en recettes = 15 279 598,89 €

Section d'investissement :

Compte 001 en recettes = 2 698 469,60 €

→ Il est proposé à l'Assemblée **d'approuver** la reprise anticipée des résultats 2025

1.2 – Restes à réaliser 2025 :

Les restes à réaliser 2025 joints en annexe 1 sont les suivants :

- **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	93 799,00 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	212 154,61 €
Chapitre 21 Immobilisations en Cours	<u>1 101 771,55 €</u>
	1 407 725,16 €

- **Recettes d'investissement :**

Chapitre 13 Subventions d'investissement	548 854,76 €
---	---------------------

→ Il est proposé à l'Assemblée **d'approuver** les restes à réaliser 2025

1.3 – Vote du Budget primitif 2026 :

La Commission Finances du 2 février 2026 ayant fait état du Budget primitif et des orientations budgétaires et le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu lors du comité syndical du 9 février 2026, le projet de Budget primitif 2026 présente l'équilibre suivant :

- **en section fonctionnement : 41 734 900,28 €**
- **en section investissement : 16 977 833,05 €**

Une note de présentation du Budget primitif 2026 est proposée en annexe 2a. L'annexe 2b reprend la présentation générale du BP 2026 et l'annexe 2c détaille les dépenses et recettes du BP 2026.

→ Il est proposé à l'Assemblée **de voter le Budget primitif 2026** suivant l'équilibre défini ci-dessus.

1.4 – Vote des taux TEOM 2026 :

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 9 février 2026, le comité a validé le maintien des taux de TEOM identiques depuis 2022, à savoir 10,40% pour le périmètre 1, 10,10% pour le périmètre 2 et 9,25% pour Pontault-Combault.

→ Il est proposé à l'Assemblée **de voter** les taux de TEOM 2026 suivants :

- Périmètre 1 : 10,40 %
- Périmètre 2 : 10,10 %
- Périmètre 3 : 9,25 %

2. Affaires générales

2.1 – Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président :

Dans le cadre de la délégation accordée par l'organe délibérant au Président, les décisions suivantes ont été prises :

Objet	Titulaire	Montant HT
Signature du marché pour la fourniture de supports de communication Lot 1 – Impression d'outils sur support papier Lot 2 – Impression signalétique	Imprimerie Morault Reprocolor	Montant maximum de l'accord-cadre : 58 000 € 28 000 €
Signature d'un avenant au marché de fourniture d'équipements de protection individuelles relatif à la fourniture de gants étanches	Würth	Sans incidence financière
Signature d'un avenant de transfert au marché de location de camions-bennes à ordures ménagères relatif à la fusion absorption de la société Locca par la société Semat	SEMAT	Sans incidence financière

2.2 – Autorisation de signature du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries :

Dans le cadre du renouvellement du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries qui prendra fin le 30 avril 2026, un appel d'offres a été lancé pour un marché identiquement alloti de la manière suivante :

Lot N°	Dénomination du lot	Montant HT (pour 4 ans)
1	Transport et traitement d'une partie des déchets : <ul style="list-style-type: none">• transport hors déchets dangereux des ménages vers les filières de traitement : gravats, bois, déchets verts, cartons, tout-venant• Traitement des déchets verts, du bois et des gravats : traitement de ces flux vers des filières préférentiellement locales	4 568 011,40 €
2	Traitement des encombrants	2 038 848,00 €
3	Transport et traitement des déchets dangereux des ménages : <ul style="list-style-type: none">• Fourniture de contenants, transport et traitement des déchets selon les conditions particulières liées à ce type de déchets et hors flux pris en charge par l'Eco-organisme)	183 200,00 €

Une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée avec les caractéristiques suivantes :

- Marché ordinaire
- Durée : 3 ans (01/05/2026 -> 30/04/2029) renouvelable 2 fois 6 mois
- Nombre de plis reçus à la date limite du 2 février 2026 : 6

Le rapport d'analyse des offres sera présenté devant l'Assemblée et il sera demandé à l'organe délibérant d'autoriser la signature du marché avec les titulaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de sa réunion du 26 février 2026.

→ Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la signature du marché avec les titulaires désignés par la CAO

2.3 – Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM et à l'association Riverte :

L'Amicale du personnel, regroupant l'ensemble des agents du syndicat, a fait une demande de subvention pour l'année 2026. Cette subvention permettra à l'association de financer des activités permettant de créer du lien entre les agents. Compte tenu des recrutements effectués dans le cadre de la reprise de la collecte en régie, il est proposé de porter ce soutien à 40 000 euros afin de permettre au plus grand nombre de participer aux activités.

Le 6 octobre 2025, le comité syndical autorisait la signature d'une convention quinquennale de partenariat avec l'association Riverte en charge de la gestion de la ressourcerie. L'article 3 de ladite convention prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'association. Pour l'année 2026, le montant de la subvention a été fixé à 15 000 euros.

→ Il est proposé à l'Assemblée **d'octroyer** :

- une subvention de 40 000 euros à l'Amicale du personnel du SIETOM pour l'année 2026
- une subvention de 15 000 euros à l'association Riverte pour l'année 2026

2.4 – Convention de mise à disposition de la salle de sensibilisation-prévention

Le SIETOM dispose désormais d'une salle de réunion de sensibilisation-prévention au sein des bâtiments qui accueillent la nouvelle ressourcerie « Les Pépites de la Récup' ».

Lors de l'inauguration de la ressourcerie, les personnes présentes ont été invitées à voter afin de lui attribuer un nom. A l'issue des votes, la salle a été dénommée « La Fabrique des possibles ».

Cette salle pouvant faire l'objet de prêts, il convient de mettre en place une convention temporaire de mise à disposition (cf. annexe 3). Cette convention a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières de la mise à disposition de la salle, à titre gratuit, précaire et révocable.

→ Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acter la dénomination de la salle de prévention-sensibilisation : « La Fabrique des possibles »
- d'approuver le projet de convention temporaire de mise à disposition de la salle
- d'autoriser le Président à signer ladite convention

3. Communication

4. Question(s) diverse(s)

Annexes :

- N° 1 Restes à Réaliser 2025
- N° 2a Note de présentation du Budget Primitif 2026
- N° 2b Présentation générale du Budget Primitif 2026 (Extrait)
- N° 2c Détails des dépenses et recettes du Budget Primitif 2026 (Extrait)
- N° 3 Projet de convention de mise à disposition de la salle « La Fabrique des Possibles »